Union syndicale Solidaires

Notes de la commission économique

Avril 2015

Les effets de la crise économique sur les inégalités de genre

A propos des conséquences de la crise économique actuelle sur les inégalités de genre, nous pouvons nous poser trois questions :

- Évaluer aujourd'hui les effets de la crise économique qui commence en 2007-2008 pose la question de la pertinence des documents statistiques disponibles (on utilisera ici les données publiées par l'INSEE) et des enseignements macro-économiques et sociaux que l'on peut en tirer (taux d'activité, emploi, revenus et niveau de vie... L'étude d'une période aussi brève (les statistiques portent au mieux jusqu'à l'année 2013) peut-elle permettre d'aboutir à des conclusions définitives ?

- La crise n'est ni un processus mécanique, ni un phénomène naturel. Ses développements ne sont pas indépendants des décisions prises par les «acteurs sociaux », au premier rang desquels la classe dirigeante et ses gouvernements. Depuis 2008, on a pu prendre la mesure des conséquences des politiques décidées par les gouvernements d'une part et des stratégies patronales mises en place dans les entreprises d'autre part. Quel impact ont eu politiques d'austérité et mesures patronales ?

- Cette crise a été l'occasion a été l'occasion et le prétexte d'une offensive particulièrement brutale pour arracher aux salarié-es et à leurs familles une part plus importante des richesses ou, si l'on veut, de la valeur ajoutée produite. Ce n'est pas fini. Le MEDEF ne cesse d'avancer de nouvelles propositions. C'est le cas dans le document publié à l'automne dernier et intitulé *1 million d'emplois, c'est possible*. Il y expose sa conception de la « sortie de crise ». Sur la base de ce texte, pouvons nous d'ores et déjà, anticiper les conséquences sociales des mesures qu'il préconise ?

• Des statistiques de l'emploi en trompe-l'œil

L'impact social de la crise se mesure d'abord par l'évolution de l'emploi. Sur la période 2008 -2013, les statistiques font apparaître une réduction de l'écart entre les taux de chômage féminin et masculin. En effet, celui des hommes a plus progressé (+ 3,3 pts) que celui des femmes (+2,3 pts). Ils ont donc depuis un taux de chômage plus élevé. Doit-on pour autant se féliciter de cette apparente réduction de l'inégalité ? Certainement pas. Dans cette période de crise, les taux ont augmenté dans les deux cas. Mais si la hausse a été plus rapide pour les hommes, c'est que la crise a d'abord touché les secteurs économiques les plus masculinisés. L'industrie en particulier, où les ouvriers représentent 32 % de la population active contre 8,2% pour les ouvrières. Une même augmentation en pourcentage va se traduire par un plus grand nombre de chômeurs dans la catégorie dont l'effectif est le plus élevé. Par contre, à l'intérieur de la même population ouvrière, ce sont bien les femmes qui ont eu la progression la plus importante (¨+17,9% contre +13,8% entre 2008 et 2013). Si le taux de chômage reste un indicateur essentiel, il ne rend pas compte pour autant de la nature des emplois occupés et donc de la situation sociale réelle des travailleurs. Ainsi, disposer d'un emploi ne signifie pas pour autant que

celui-ci soit à plein temps. Le sous-emploi (c'est à dire le fait de travailler à temps partiel ou d'avoir été partiellement au chômage durant la période de référence) ne frappe pas de la même façon les deux sexes. Il est beaucoup plus élevé pour les unes (9,7%) que pour les autres (3,5%).Voilà qui porte un autre éclairage sur les statistiques évoquées plus haut.

- ***Des politiques gouvernementales qui n'arrangent rien***

En France comme dans le reste de l'Europe, les gouvernements ont répondu à la crise par des politiques économiques qui, sous prétexte de résorber la dette publique, se sont d'abord attaquées aux salariés et à leurs familles et n'ont épargné ni les chômeurs ni les retraités. Ces politiques d'austérité, dont l'amputation des dépenses publiques, se sont traduites par une stagnation ou même une diminution du pouvoir d'achat des ménages (2011 = +0,2%, 2012 = -0,9%, 2012 =0,0%) ainsi que par une augmentation du taux de pauvreté (le pourcentage de la population dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian, celui qui divise la population en deux parts égales) qui de 2008 à 2011 est passé de 13% à 14,3% et donc du nombre de pauvres (+11,4%). Cette paupérisation a d'abord touché les catégories dont la situation socio-économique est la plus fragile. En premier lieu les femmes qui représentent 53,2% des personnes au dessous du seuil de pauvreté. Mais aussi les familles monoparentales qui, en 2012, comptaient 34,3% d'enfants pauvres alors que ce type de structure familiale ne représente que 21,6% de l'ensemble des familles. Dans un contexte où les revenus de transfert sont peu revalorisés (alors que 40,5% des femmes en charge de ces familles n'ont pas d'emploi) et où les revenus d'activité ne progressent pas, on comprend qu'en 2011 le revenu médian de ces familles soit inférieur de 18,1% à celui de l'ensemble des familles. Or, nous savons que, dans 85% des cas, les enfants y vivent principalement avec leurs mères. Par ailleurs, la stagnation des prestations, ou pour certaines d'entre elles leur diminution (en valeur absolue ou en valeur relative), se traduit par une prise en charge dans la sphère privée (donc principalement par les femmes) des tâches liées à la présence de personnes âgées, handicapées ou malades. Ce travail féminin non rémunéré entraine souvent une cessation d'activité qui se paie immédiatement par une amputation des revenus monétaires et à terme par une réduction du montant des pensions. Si l'on ajoute qu'en matière d'emploi, une baisse des dépenses budgétaires signifie un tarissement du recrutement dans le secteur public (la main d'œuvre y est majoritairement féminine : 59,8% de la fonction publique en 2011) on peut en conclure que le fardeau des politiques d'austérité est plus souvent porté par les femmes.

- ***Une offensive patronale particulièrement brutale***

Cette austérité budgétaire est venue en appui des choix opérés par le patronat à l'intérieur des entreprises. Sa stratégie vise à renforcer la flexibilité dans deux domaines, le temps de travail et les salaires. En 2013, 30,6% des salariées étaient à temps partiel contre 7,2 % pour les hommes. Elles occupaient 79,6% de ces emplois et restaient plus fréquemment en CDD (10,9%) que leurs collègues masculins (6,6%). Rendre le travail encore plus flexible, c'est aussi frapper en priorité la fraction la plus jeune de la main d'œuvre féminine (les 15-24 ans) pour laquelle les CDI sont devenus minoritaires passant de 51,9% en 2008 à 44,9% en 2013. Enfin, nul ne s'étonnera que cette progression de la précarité affecte davantage les femmes ayant en charge une famille monoparentale. En 2013, 29,4% d'entre elles avaient un emploi à temps partiel contre 11,4% des hommes dans la même situation.

L'autre terrain privilégié du patronat est celui de la flexibilité des salaires. Si tous les salarié-es sont touchés, les effets restent différenciés selon le sexe. Une politique de compression salariale est d'autant plus dévastatrice que le niveau de salaire est moins élevé. Or, en 2012, les salaires horaires féminins restent très largement en dessous pour les temps complets (-18,5%) comme pour les temps partiels (-19,7%). Inégalité d'autant

plus flagrante que les femmes sont plus souvent sur-qualifiées par rapport aux emplois qu'elles occupent. Enfin, une baisse moyenne de 0,4% comme en 2012 peut masquer des disparités importantes. La diminution atteignant -0,9% dans des secteurs très féminisés, la santé, l'enseignement ou l'action sociale par exemple.

- ***Des projets du MEDEF qui laissent présager le pire***

Une telle situation peut-elle s'améliorer ? Sans inversion du rapport de force, c'est peu probable. Déjà, les accords dits « de maintien dans l'emploi » permettent de faire varier temps de travail et salaires dans l'entreprise. Mais cela ne suffit pas au patronat. Dans sa publication *1 million d'emplois c'est possible*, le MEDEF expose son projet de « retour à la compétitivité ». Il faut :

- « Transférer la définition des règles sociales au niveau de l'entreprise » c'est à dire là où le rapport de force est le moins favorable et où les salarié-es sont les plus vulnérables.

- « Revoir le cadre de la durée du travail et donner plus de souplesse aux entreprises » donc institutionnaliser le temps partiel contraint.

- « Repenser le contrat de travail » donc supprimer le CDI et généraliser la précarité.

- « Réformer le système de protection sociale » et en particulier l'assurance-chômage donc réduire davantage les prestations sociales et amputer les revenus de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

- « Construire une fiscalité favorable à l'entreprise » donc diminuer les recettes fiscales c'est à dire les dépenses publiques et ainsi remettre en cause les moyens alloués aux services publics.

Temps de travail, nature du contrat de travail, protection sociale, niveau de revenu, accès aux services publics... Qui seraient les premières victimes ? Qui aurait encore à payer le prix fort de ce programme patronal ?

Politiques gouvernementales et mesures patronales visant à hâter une « sortie de crise » qui conforte les positions du Capital, affectent d'abord et surtout les catégories les plus vulnérables de la population et donc tout particulièrement les femmes. Plus que jamais, il est indispensable pour Solidaires de revendiquer :

- des dispositifs concrets pour interdire les discriminations salariales et les écarts de salaires entre femmes et hommes avec des mesures collectives de rattrapage pour les femmes ;

- une augmentation uniforme des salaires afin d'éliminer les bas salaires qui concernent principalement les femmes ;

- la continuité des augmentations salariales pendant la période de maternité ou d'adoption, et de congé parental, par l'attribution de la moyenne des augmentations générales et individuelles accordées ;

- une réduction générale du temps de travail pour commencer à résorber le temps partiel contraint ;
- le développement, avec des moyens et un personnel titulaire suffisant, de services publics de proximité de la petite enfance et d'aide aux personnes en perte d'autonomie;

- une majoration des cotisations sociales employeur sur les CDD pour rendre plus difficile le recours aux emplois précaires.